

INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES ET DROITS DE L'HOMME

Face à l'accroissement de la pauvreté et des inégalités dans les pays sous-développés, gouvernements et Institutions financières internationales affirment depuis une dizaine d'années que leur objectif essentiel est de les faire reculer durablement. Cet objectif est réaffirmé avec force à partir de 1999, sous le feu des critiques et des mobilisations de la société civile. Pourtant, l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'Homme - seule à même cependant de garantir un recul durable de ces fléaux - se heurte encore à de nombreuses résistances au sein des soeurs jumelles de Bretton Woods.

Alors que la Banque mondiale tente depuis quelques mois d'étudier les possibilités d'une telle intégration, le FMI en est encore loin. Force est en tout cas de constater que la double logique d'assistance et de privatisation prévaut encore aujourd'hui.



A u s o m m a i r e d u C a h i e r

Mondialisation >>

Deux logiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les pays sous-développés [p.8]

BM/Pétrole >>

Tchad-Cameroun : le rapport du Panel d'inspection confirme les critiques des ONG [p.10]

Niger >>

Droit à l'eau potable au Niger [p.12]

FMI/BM >>

La grande désillusion de l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale [p.13]



Mondialisation

Deux logiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les pays sous-développés

>> Face à l'accroissement de la pauvreté et des inégalités dans les pays sous-développés, gouvernements et Institutions financières internationales affirment depuis une dizaine d'années que leur objectif essentiel est de les faire reculer durablement. Cet objectif est réaffirmé avec force à partir de 1999, sous le feu des critiques et des mobilisations de la société civile. Est-ce à dire qu'existe désormais un consensus général sur cette question ? Je ne le pense pas, car en réalité se manifestent DEUX LOGIQUES tout à fait différentes de lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les pays sous-développés.

Une première logique, dominante, qui est celle en particulier des Institutions financières internationales, se caractérise par deux idées.

1) Politiques d'ajustement et réformes structurelles fondées sur la mise en oeuvre de politiques de libéralisme économique interne et externe et de rejet d'une utilisation de la politique économique à des fins directement redistributives, sont censées à plus ou moins long terme garantir une croissance forte et durable qui elle-même devrait conduire à une diminution de la pauvreté et des inégalités. Thèse hasardeuse, dans la mesure où l'on constate que dans les pays qui ont mis en oeuvre cette politique de libéralisation extrême de leurs marchés, la croissance s'est révélée fragile et très instable. L'Argentine en est aujourd'hui un exemple caricatural. Thèse hasardeuse aussi si l'on se réfère, par exemple, à une étude faite sur le Mexique, qui nous montre qu'en admettant même que la croissance annuelle du Produit intérieur brut soit de 3%, les 10% de la population les plus pauvres devraient attendre soixante-quatre ans pour atteindre le salaire minimum.

2) Les Institutions financières internationales considèrent que pour la fraction la plus pauvre des pauvres, les "extrêmement pauvres", il est difficile de leur demander d'attendre les effets bénéfiques des politiques de libéralisme économique. Aussi, pour eux, exclus du marché, sont préconisées des politiques sociales qui, loin d'être des politiques de création ou d'extension de droits économiques et sociaux universels, sont des politiques d'assistance/bienfaisance

publique, réservées à une partie de la population sur des bases autres que celle des droits économiques et sociaux du citoyen.

Ces politiques d'assistance/bienfaisance ciblées vers les "extrêmement pauvres", s'accompagnent pour les couches moyennes et riches d'un développement de la privatisation de services sociaux, particulièrement sensible en matière de santé et de retraites. L'Argentine, là encore, est un cas caricatural, puisque, par exemple, les retraites par capitalisation s'y sont développées au détriment des retraites par répartition, ce qui a conduit un très grand nombre de retraités à la misère.

Il faut enfin noter que les Institutions financières internationales ont préconisé comme complément à ces politiques d'assistance et de privatisation des réformes de la législation du travail et des marchés du travail dans le sens d'une dérèglementation. Dès 1995, dans son Rapport sur le développement dans le monde, la Banque mondiale préconise pour les pays sous-développés ce qui est en fait une atteinte aux droits sociaux : pas de salaire minimum, dérèglementation en ce qui concerne la sécurité de l'emploi, les syndicats restent certes tolérés, mais dont on doit affaiblir le pouvoir par des négociations le plus décentralisées possible.

Certes la Banque mondiale, depuis quelques mois, déclare accorder une grande importance aux droits de l'Homme. Mais il n'en reste pas moins que les politiques sociales qu'elle préconise se caractérisent toujours par cette double logique d'assistance et de privatisation.

De même l'idée sans cesse répétée ces dernières années qu'une condition d'une croissance durable et équitable est l'existence d'un État fort, professionnel, légitime, ne doit pas faire illusion, pas plus que les propos maintes fois répétés sur la nécessité d'une "bonne gouvernance". Il s'agit simplement de la redécouverte que le marché sans État est une fable théorique et historique. Les Institutions financières internationales s'appuient sur ce qui est malheureusement une réalité, l'existence dans de nombreux pays sous-développés d'États clientélistes, voire prédateurs, gangrenés par la corruption, pour tenter de faire légitimer la conception qu'elles ont d'un État dont les interventions économiques et sociales doivent être strictement limitées à ce qu'exige une

SAVOIR

"DE L'AJUSTEMENT À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ : QU'Y A-T-IL DE NOUVEAU ?" CNUCED, SEPTEMBRE 2002.

Dans un rapport rendu public fin septembre 2002, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement stigmatise le comportement du FMI et de la Banque mondiale en Afrique. Le rapport analyse 27 "Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)", nouveaux outils des deux institutions, élaborés au nom de la "concertation avec les sociétés civiles". Les "jumelles" sont essentiellement accusées de ne pas avoir tiré les conséquences des erreurs commises par le passé. Si "le FMI ou la Banque mondiale ont changé les mots, les sigles, (ou bien) leur mode de consultation", admet ainsi l'un des auteurs, Detlef Kotte elles "n'ont rien changé à leur credo". A la question : la pauvreté peut-elle être effectivement réduite, en poursuivant la même, les experts de la CNUCED répondent : "Si on continue sur cette voie, les objectifs du millénaire fixés par l'ONU, qui visent à réduire d'ici 2015 de 50 % la pauvreté dans le monde, ne seront pas atteints."

politique de libéralisme économique.

J'ajoute que ces politiques sociales ont eu des résultats sociaux très faibles. Absence programmée d'extension du système de protection sociale, existence entre le noyau des salariés qui restent protégés et les extrêmement pauvres d'un vaste no man's land de salariés précaires et de non-salariés largement à l'écart de toute politique sociale, remise en cause des dépenses publiques de santé et d'éducation lors des crises, chasse aux "faux pauvres", faiblesse des ressources mobilisées pour les programmes d'assistance ciblés, les raisons ne manquent pas pour expliquer la faiblesse des résultats sociaux de ces politiques sociales.

À l'encontre de ces politiques sociales, j'estime que la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les pays sous-développés doit être considérée comme une nécessité sociale absolue, fondée sur des droits économiques et sociaux dont le respect doit être conçu comme inconditionnel. Voilà qui justifie, en ce qui concerne la politique sociale, la recherche d'une autre logique que celle du courant libéral.

Trois précisions sont ici essentielles

1) La définition de la lutte contre la pauvreté et les inégalités comme nécessité sociale absolue signifie que cette lutte doit être prioritaire.

Sans sombrer dans le pur volontarisme politique, il s'agit de refuser de faire du social un simple instrument de réparation des dégâts commis par le marché.

La priorité donnée au social peut avoir des effets économiques positifs. Mais n'oublions pas non plus que, compte tenu de la logique du système capitaliste, il peut arriver qu'à un moment donné le développement des inégalités soit favorable à l'accumulation du capital et à la croissance. C'est pourquoi l'indispensable priorité au social ne peut pas être justifiée uniquement au nom d'une

nécessité économique. La priorité doit toujours être donnée aux droits économiques et sociaux, et cela même si, à un moment donné, elle a un coût en termes de croissance.

2) La lutte contre la pauvreté et les inégalités doit être conçue, non en termes d'assistance/bienfaisance, mais en termes de protection sociale et de droits économiques et sociaux. Accorder autant d'importance aux droits économiques et sociaux qu'aux droits civils et politiques, considérer que la défense de ces droits économiques et sociaux est une priorité inconditionnelle qui prévaut sur toute autre obligation, commerciale ou financière, priorité qui découle de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, tel est le point de vue de la Fédération internationale des droits de l'Homme, dont je pense qu'il doit être le fondement d'une logique de politique sociale de droits, radicalement différente de la logique actuelle.

3) La poursuite du processus de démocratisation politique en cours dans de nombreux pays sous-développés depuis quelques années, qui doit être considérée elle aussi comme prioritaire, implique précisément une réduction sensible de la pauvreté et des inégalités. Comment en effet la démocratie pourrait-elle être perçue comme un bien par la fraction importante de la population à qui elle n'assure pas le droit à une existence digne, ni même souvent le droit à la vie ?

Le danger, si l'on n'accorde pas la priorité au social, est dès lors la régression vers des régimes politiques dictatoriaux, le développement de l'intégrisme religieux, ou encore l'apparition d'États poreux, à qui échappent le contrôle d'une partie du territoire et qui, de ce fait, facilitent l'émergence de pouvoirs et violences privés, en particulier ceux des mafias de la drogue.

Jacques Valier

Economiste, chargé de mission de la FIDH

Le Groupe Banque mondiale (World Bank Group)

Le Groupe Banque mondiale est une institution financière publique internationale créée à la fin de la seconde guerre mondiale. Sa mission est d'octroyer des prêts et fonds pour des projets de réduction de la pauvreté et de promotion du développement social et économique. Les statuts de 1944 (Articles of Agreement) mettent l'accent sur le rôle économique de la Banque, à l'exclusion de tout rôle politique.

Le Groupe Banque mondiale se compose de deux volets :

- la Banque mondiale elle-même octroie des prêts et crédits pour des projets précis aux gouvernements des pays en voie de développement, à des taux préférentiels. Ces prêts se font par le biais de la Banque Internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (AID). Ces deux organismes peuvent prêter au secteur privé.

- La Société Financière Internationale (SFI) et la Multilateral International Guarantee Agency (MIGA) octroient des prêts au secteur privé.

Le Groupe Banque mondiale est la propriété des gouvernements, qui deviennent membres en contribuant au capital. Afin d'être membres de la BIRD, les gouvernements doivent au préalable adhérer au Fonds Monétaire International. Le pourcentage de capital et de voix est proportionnel à la contribution au FMI. Le nombre de voix est donc proportionnel à la puissance économique du pays.

SAVOIR

LE PANEL D'INSPECTION DE LA BANQUE MONDIALE.

Crée en 1993 pour répondre aux critiques de la société civile concernant le manque de transparence et les effets négatifs des projets financés par la Banque sur les populations locales et l'environnement, le Panel peut recevoir des demandes d'enquête déposées par des personnes directement affectées par un projet de la Banque, suite au non-respect des règles de procédures de la Banque. Le Panel est composé de trois membres permanents, nommés pour 5 ans par le président de la Banque et le Comité Exécutif. Afin de garantir leur indépendance, les membres du Panel ne peuvent plus travailler pour la Banque une fois leur mandat achevé.

Un rapport critique du Panel a entraîné, en juillet 2002, le retrait du soutien de la Banque au projet de barrage sur le Nil, à Bujagali, en Ouganda.

Pour plus d'information sur la Banque mondiale, les Institutions Financières Internationales et les campagnes en cours, voir : Bank Information Center BIC www.bicusa.org CIEL Center for International Environmental Law www.ciel.org



BM/Pétrole

Tchad-Cameroun : le rapport du Panel d'inspection confirme les critiques des ONG

>> **En juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque Mondiale a approuvé le financement du projet d'exploitation pétrolière et d'oléoduc Tchad Cameroun, l'investissement le plus important dans le domaine de l'énergie sur le continent africain.** Le projet, estimé à 3,7 milliards de dollars, comprend le forage de 300 puits de pétrole dans le bassin de Doba, au sud du Tchad, et la construction d'un oléoduc de plus de 1000 km jusqu'à la côte Atlantique du Cameroun. Un terminal d'exportation en pleine mer sera connecté au port de Kribi par une conduite sous-marine.

Le soutien de la Banque mondiale. L'accord de la Banque mondiale est intervenu après des années de mobilisation massive.

Organisations de défense des droits de l'Homme, de développement... ont dénoncé les atteintes aux droits de l'Homme et à l'environnement qu'entraînerait le projet, ainsi que les effets déstabilisants



Le révérend Nestor Service, de l'église protestante de Ngaramgolé, au sud du Tchad, torturé puis assassiné par les forces armées. (photo : Ligue Tchadienne des droits de l'Homme, LTDH)

d'un afflux de devises mal réparti dans des pays notoirement corrompus. En 1997 et 1998, l'armée tchadienne a massacré des centaines de civils pour "pacifier" la zone du projet. Il n'y a jamais eu d'enquête, et les opérateurs et la Banque se sont accommodés de la situation.

Le chantier n'aurait jamais vu le jour sans le soutien financier de la Banque mondiale. En effet, malgré la puissance économique du consortium pétrolier (Exxon, Mobil, Chevron, Petronas), le risque politique considérable dans la région a conduit les opérateurs privés à rechercher le soutien de la Banque mondiale. Sans le soutien des bailleurs publics (Banque mondiale stricto sensu, mais aussi SFI Société Financière Internationale et Agences de Crédit à l'Exportation, notamment française et américaine), le projet n'aurait pas été poursuivi, de l'aveu même des compagnies pétrolières.

Un projet exemplaire, selon la Banque mondiale. En accordant son soutien en juin 2000, la Banque a exigé qu'une partie des revenus pétroliers soient utilisée pour le développement social et

économique de la région : loi sur la gestion des revenus pétrolier imposée au Tchad en 1999 pour assurer la bonne répartition des revenus, surveillance de l'allocation des fonds par un collège indépendant... Selon la Banque, le projet pourra servir de modèle à l'avenir: grâce à une coopération exemplaire entre le secteur public et privé, le projet serait de nature à promouvoir le développement et la lutte contre la pauvreté. Dans des communiqués aux accents lyriques, les dirigeants de la Banque ont vanté les mérites du dossier, véritable fer de lance de la lutte contre la pauvreté version Banque mondiale.

Les critiques. Cependant, dès le début, des rapports (cf. ci-contre) viennent tempérer ce bel

enthousiasme, en soulignant le décalage entre annonce et réalité.

Sont dénoncées entre autres, l'imprécision des lois sur la répartition des bénéfices, les modalités de calculs qui font

la part belle aux multinationales et ne laissent que des miettes aux pays producteurs, l'insuffisance criante des mécanismes de contrôle... En septembre 2002, le constat des ONG est confirmé par un rapport qui vient de faire voler en éclats la version officielle. Facteur aggravant pour la Banque: ce rapport provient du Panel d'Inspection de la Banque mondiale, l'organisme chargé, au sein même de la Banque, d'évaluer la conformité des actions avec les engagements de la Banque.

En mars 2001, le Panel a été saisi d'une requête déposée par M. Ngarley Yorongar, député tchadien et membre de l'opposition, agissant au nom de plus d'une centaine d'habitants de la région affectée. Dans leur demande, les plaignants accusent les projets de constituer une menace pour les communautés locales et l'environnement, et se plaignent de l'insuffisance du processus de consultation et d'information, ainsi que du système d'indemnisation.

Le rapport du Panel. Le rapport du Panel d'Inspection a examiné la conformité du projet

S A V O I R

TCHAD CAMEROUN, POUR QUI LE PÉTROLE COULERA-T-IL ?

Rapport FIDH n° 295, Juillet 2000, extraits :
 "(...) Ce projet s'inscrit dans une logique nouvelle : celle de l'habillage écologique et social du comportement des firmes multinationales. (...) ce rapport rappelle que ces firmes restent, in fine, les principales bénéficiaires d'un projet qui verra le jour grâce à l'intervention d'une agence internationale" au service de la lutte contre la pauvreté "(...) Il montre aussi (...) que sans mobilisation des ONG, la Banque mondiale a bien du mal à respecter ses propres directives et objectifs. Il rappelle enfin qu'en l'absence de démocratie, les louables intentions de la Banque mondiale ne sont aujourd'hui que des vœux pieux."

Deux ans après, rien n'a changé...

avec les engagements de la Banque mondiale. Les conclusions du Panel ne portent pas à l'optimisme, et viennent confirmer les critiques émises par les ONG dès juillet 2000.

Consultations sous influence... En dépit des assurances de la Banque concernant la consultation des populations locales, le Panel note que, "au moins jusqu'en 1997, les consultations ont été menées en présence des forces de sécurité." Le Panel souligne que "la consultation (...) est impossible si les personnes consultées ont le sentiment qu'elles pourraient être pénalisées à cause de leur opposition, ou opinion concernant un projet financé par la Banque mondiale."

Répartition insuffisante et inéquitable. La répartition de la manne pétrolière, présentée comme exemplaire par la Banque, est également considérée comme problématique et insuffisante par le Panel, malgré les dispositifs imposés : absence d'analyse chiffrée précise pour la répartition des ressources, formation insuffisante pour gérer les fonds, insuffisance des études et évaluations en amont (avant le démarrage des travaux), précipitation... Le Panel critique l'insuffisance de la redistribution aux régions pétrolière (5% des bénéficiaires seulement leur seront reversés).

Simulacre de contrôle. Pour finir, la répartition de

la rente n'est soumise à aucun contrôle réel, ce qui favorise les dérives potentielles (exploitation des revenus au profit des gouvernants, achats d'armes...). Les structures indépendantes de contrôle vantées par la Banque et censées assurer la bonne répartition de la rente pétrolière, en particulier le Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières, sont très en retard, alors que les travaux de construction sont eux, en avance... Selon le Panel, ce retard risque de "compromettre les stratégies de réduction de la pauvreté (...) lorsque les opérations d'exploitation auront débuté."

Alors que les ONG dénoncent depuis le début le financement public d'un projet qui profitera essentiellement aux multinationales pétrolières et risque de déstabiliser la région, le rapport du Panel d'Inspection vient confirmer les craintes. La réaction de la Banque est en effet symptomatique : elle se félicite du rapport, tout en minimisant son impact, et réaffirme son soutien au projet, toujours considéré comme emblématique de la lutte contre la pauvreté. Sur le plan politique, la situation risque d'échapper encore plus au contrôle de la Banque mondiale : la tension est vive non loin de Doba, sur la frontière avec le Centrafrique, où les incidents frontaliers se multiplient...

Katherine Vanfasse

Brève - Tchad-RCA

L'événement initial expliquant l'actuel conflit est le coup d'état manqué du 28 mai 2001, organisé en RCA par André Kolingba, prédécesseur de l'actuel président Ange-Félix Patassé.

A la suite de ce putsch avorté, Bangui crée pour démasquer tous les responsables une Commission d'enquête qui organise une véritable "chasse aux sorcières". Le 26 octobre, l'ancien chef-d'état major François Bozizé, accusé d'avoir participé au 28 mai, est limogé.

Poursuivi, il se réfugie au Tchad le 7 novembre. Le conflit part de là : Bangui souhaite juger Bozizé, mais N'Djamena refuse de l'extrader. De plus, le président tchadien Idriss Deby, en froid avec la Libye, tolère mal la présence à Bangui de militaires libyens venus en renfort pour traquer les putschistes. Enfin, le Tchad craint l'instabilité militaire dans le sud, fief d'opposants à Déby, et, surtout, région pétrolifère stratégique.

Malgré les deux sommets consécutifs de Khartoum et Libreville sur le conflit (3 et 5 décembre), la tension monte. N'Djamena et Bangui s'accusent mutuellement de mouvements de troupes à la frontière, où les incidents se multiplient.

La crise s'intensifie en janvier 2002 : N'Djamena accuse le Tchadien Martin Koumta-Maji, surnommé "Miskine", d'avoir dirigé un groupe de soldats centrafricains lors d'attaques dans le sud du Tchad, fin décembre. Pour les autorités tchadiennes, "Miskine" n'est autre qu'Abdoulaye Miskine, rebelle tchadien opposé au régime, et recruté par la RCA pour lutter contre les partisans de Bozizé.

La RCA réfute l'implication de soldats centrafricains. Pour elle, "Miskine" est à la tête d'un groupe tchadien de "coupeurs de route" (bandits de grand chemin qui assaillent les populations frontalières), et le Tchad utilise le phénomène des coupeurs de route pour justifier ses interventions militaires en RCA.

La confusion est grande dans ce conflit frontalier. Difficile de s'y retrouver entre les deux versions officielles. Qui attaque qui ? Quel rôle joue le présumé Abdoulaye Miskine ? Quelle place des intérêts pétroliers dans le conflit ? L'intervention des pays voisins (Gabon, Libye, Congo), via des aides militaires ou des propositions de médiation, ajoute encore une donnée au problème.

La crise entre N'Djamena et Bangui continue et le nombre de victimes à la frontière augmente. Les deux gouvernements se renvoient la responsabilité des incidents. Malgré les nombreuses réunions bilatérales et multilatérales pour résoudre le conflit, Tchad et RCA sont toujours dans l'impasse.

SAVOIR

**PROMESSES BAFOUÉES.
EXPLOITATION PÉTROLIÈRE ET
OLÉODUC TCHAD CAMEROUN,
QUI PAYERA LA FACTURE ?**

Rapport CED et FOEI, Juin 2000, et une étude réalisée dans le cadre du Programme sur les droits de l'Homme de l'Université de Harvard.



Niger

Droit à l'eau potable au Niger Publication d'un rapport de mission de la FIDH

>> Les aides de la Banque mondiale accordées dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté sont généralement conditionnées, nous l'avons vu, à la mise en place de vastes plan d'adaptation des structures économiques et sociales aux lois du marché (privatisation, réduction des déficits publics... etc).

Depuis quelques années, la Banque semble néanmoins avoir pris acte des dérives que pouvaient engendrer de telles ruptures -véritables traumatismes parfois- à l'intérieur d'un pays (accroissement des inégalités régionales, accès au soin, à l'éducation...). Lorsqu'elle a conditionné son aide de 73 millions de dollars à la privatisation du secteur de la distribution de l'eau au Niger, elle a ainsi imposé à l'Etat nigérien de prendre un certain nombre de mesures (gestion communautaire de bornes fontaines, de la mise en place d'une autorité mutli-sectorielle de régulation...) afin d'éviter les abus et de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'eau. En l'absence de réel suivi de ces demandes de mesures, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés depuis le processus de privatisation. Ces derniers ont conduit l'Association Nigérienne de défense des droits de l'Homme (ANDDH) à solliciter la FIDH pour conduire une mission d'enquête sur place (la mission comportait un deuxième volet, cf. ci-contre) Celle-ci, composée de deux journalistes français, Isabelle Gourmelon et Eric Benhamou, s'est rendue au Niger du 18 au 30 août 2002 et a en grande partie confirmé les préoccupations de l'ANDDH.

Au cours d'une conférence de presse qui s'est déroulée à Niamey le jeudi 3 octobre 2002, Sidiki Kaba, président de la FIDH, est revenu sur les principales conclusions de la mission, concernant ce processus de privatisation. Extraits du discours prononcé au cours de cette conférence.

"Je me prononcerai sur les impacts perceptibles aujourd'hui dans le quotidien des Nigériens de cette privatisation. Au cours de nos investigations et de nos rencontres, nous n'avons pas mesuré d'améliorations notables de la situation. Situation qui, je vous le rappelle, est dramatique : 43 % des Nigériens seulement ont accès à l'eau potable et seulement 6 % disposent d'un robinet privé. Alors

que, de l'avis même des Nations unies, l'eau existe au Niger, ce qui manque ce sont la volonté et les moyens financiers de la puiser.

Aussi, je souhaite attirer votre attention sur 5 points :

- D'abord, la hausse des tarifs de l'eau intervenue cette année intervient alors que 60 % des Nigériens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le Niger est le deuxième pays le plus pauvre du monde. Or la privatisation, dans le discours de la Banque Mondiale comme du gouvernement, a vocation à offrir au maximum de personnes un accès à l'eau potable. Au sommet du Millénaire en 2000, le gouvernement s'est fixé l'objectif qu'en 2010, 100 % des Nigériens auront accès à l'eau potable. Nous sommes bientôt fin 2002....

- Ensuite, je tiens à attirer votre attention sur les retards pris par les investissements. Les quelque 11.000 branchements sociaux et 600 nouvelles bornes fontaines tardent à changer la vie des citoyens. De surcroît, les conditions d'attribution de ces branchements sont en contradiction avec toute logique sociale : pour en bénéficier, vous devez pouvoir payer la caution d'abord (15.000 francs CFA) et votre facture tous les mois. Autant dire que vous n'êtes pas parmi les plus démunis.

- Troisièmement, la gestion communautaire des bornes fontaines, préconisée par la Banque Mondiale, tarde à se mettre en place, laissant libre cours à ce paradoxe qui fait que les plus pauvres payent l'eau le plus cher.

- Quatrièmement et c'est encore un des objectifs de la privatisation, la qualité de l'eau ne semble pas s'être améliorée de manière notable. On peut à ce titre regretter qu'aucune analyse ne soit publiée pour éclairer les consommateurs.

- Enfin, l'Etat doit montrer l'exemple, comme il a commencé à le faire, en payant ses factures. Il n'y pas de raison que les gaspillages des administrations finissent par être supportés par les consommateurs privés parce que les opérateurs sont lancés dans une course à la rentabilité.

(...) Nous agissons pour que l'eau ne devienne jamais un luxe pour les riches et un poison pour les pauvres !"

Rapport disponible sur le site internet de la FIDH : <http://www.fidh.org>

SAVOIR

"ENFANTS DE TIBIRI : QUAND L'EAU SE TRANSFORME EN POISON"

IN " DROIT À L'EAU POTABLE AU NIGER ", RAPPORT FIDH, OCTOBRE 2002

Le premier objectif de la mission de la FIDH au Niger, sollicitée par l'Association nigérienne des droits de l'Homme était d'établir clairement les responsabilités dans le drame subi par les enfants de Tibiri (Niger), empoisonnés durant plus de 15 ans par l'eau d'un forage creusé en 1983 et mis en service en 1985. La teneur de l'eau en fluorures, largement supérieure à la norme préconisée par l'Organisation mondiale de la santé, a provoqué chez toute une génération d'enfants âgés au début de ce siècle de quinze mois à quinze ans, des handicaps allant de la décoloration de l'émail dentaire à, pour près de 500 d'entre eux, des malformations osseuses d'une extrême gravité.

Dans la partie du rapport consacrée aux enfants de Tibiri, les auteurs révèlent la responsabilité de l'Etat nigérien dans ces événements, et notamment la Société Nationale de l'Eau, qui a multiplié les expertises et contre-expertises pendant plus de 13 ans, avant que la fermeture du forage ne soit décidée.

La grande désillusion de l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale

>> *"Le FMI a échoué dans sa mission initiale, promouvoir la stabilité mondiale ; et il n'a pas été plus brillant dans les nouvelles tâches qu'il s'est fixées, par exemple guider la transition des pays ex-communistes vers l'économie de marché (...). Le sentiment d'une grande partie du monde en développement - sentiment que je partage -, c'est que le FMI fait partie du problème et non de la solution".*

Contre toute attente, ce n'est pas un farouche militant anti-mondialisation qui s'exprime ici, mais un des grands économistes libéraux contemporains, Joseph E. Stiglitz, ancien expert du Board of Economic Advisers du Président Clinton, ancien Vice-président et économiste en chef de la Banque mondiale. Ce prix Nobel d'économie nous dévoile, dans *La Grande désillusion (Globalisation and Its Discontents)*, son analyse de la mondialisation. Il ne faut pas s'y tromper : Stiglitz ne remet pas en cause le libéralisme, encore moins la mondialisation, dont il est convaincu qu'elle peut être *"une force bénéfique, qu'elle est potentiellement capable d'enrichir chaque habitant de la planète, en particulier les pauvres"*. C'est bien plutôt la façon dont elle est gérée, par les organisations financières internationales et les grandes puissances économiques, les Etats-Unis et le Trésor américain en tête, qu'il remet en cause.

Le Fonds monétaire international est la première cible de son analyse : Stiglitz démontre que cette institution, pourtant largement inspirée par le libéralisme interventionniste de Keynes et créée afin d'assurer la stabilité mondiale, a bien au contraire tendance - parfois de façon caricaturale - à assurer un désordre encore plus grand. C'est que l'angle choisi par le FMI - qui préside aussi à la Banque mondiale et à l'OMC -, fait du marché le seul acteur capable d'assurer l'équilibre : d'où les politiques de libéralisation du commerce, des capitaux, d'austérité budgétaire et monétaire. L'état n'a, dans ce modèle, qu'un rôle minime à jouer. Ce *"fanatisme de marché"*, s'il découle d'une réflexion économique, est malheureusement érigée en idéologie : *"Le problème, c'est que le FMI - et parfois les autres organisations internationales - présente comme une doctrine reconnue des thèses et des politiques sur lesquelles il n'y a pas de consensus."*

C'est à travers l'analyse des crises asiatiques puis russes que Stiglitz démontre l'absurdité d'une telle optique : la libéralisation des marchés bancaires et financiers, dans des économies émergentes ou en transition encore fragiles et ne disposant pas encore de toute la législation et la préparation nécessaires à affronter la concurrence mondiale, a sapé les réserves et plus largement les économies des pays asiatiques et russes. Pire encore, les politiques d'austérité budgétaire préconisées par le FMI à la suite des crises, si elles ont sans doute permis aux pays de revenir à un certain équilibre macro-économique, ont toutefois appauvri considérablement les populations.

L'ouvrage de Stiglitz est donc salutaire : il est important qu'un homme ayant été à un si haut degré de responsabilité, prenne clairement position contre la ligne politique suivie par le FMI. Cet ouvrage est aussi nécessaire car il donne des pistes de réformes : des réformes des politiques économiques du Fonds monétaire international, vers davantage de pragmatisme, mais aussi plus largement, en faveur d'une plus grande transparence et davantage de démocratie des institutions financières internationales : il s'agit, pour le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, de reconnaître le droit de savoir aux populations qu'il "aide", droit depuis longtemps en œuvre dans les démocraties et constitutions occidentales. C'est aussi, à plus long terme, en faveur d'une réforme plus globale du processus de décision des institutions financières internationales qu'il milite.

Toutefois, sa position pose question à certains égards : alors même que le fonctionnement du Fonds monétaire international est largement étudié et critiqué, celui de la Banque mondiale reste beaucoup plus flou : s'il reconnaît les erreurs et le manque de transparence de l'organisation, c'est pour saluer les réformes entreprises depuis l'entrée en fonction de James Wolfenson. Certes, Stiglitz admet que ces réformes ne vont pas assez loin. Il est pourtant dommage qu'il ne soit pas revenu plus en détail sur certaines erreurs d'évaluation de la Banque mondiale, dont le projet d'exploitation pétrolière et d'oléoduc Tchad Cameroun est un exemple flagrant.

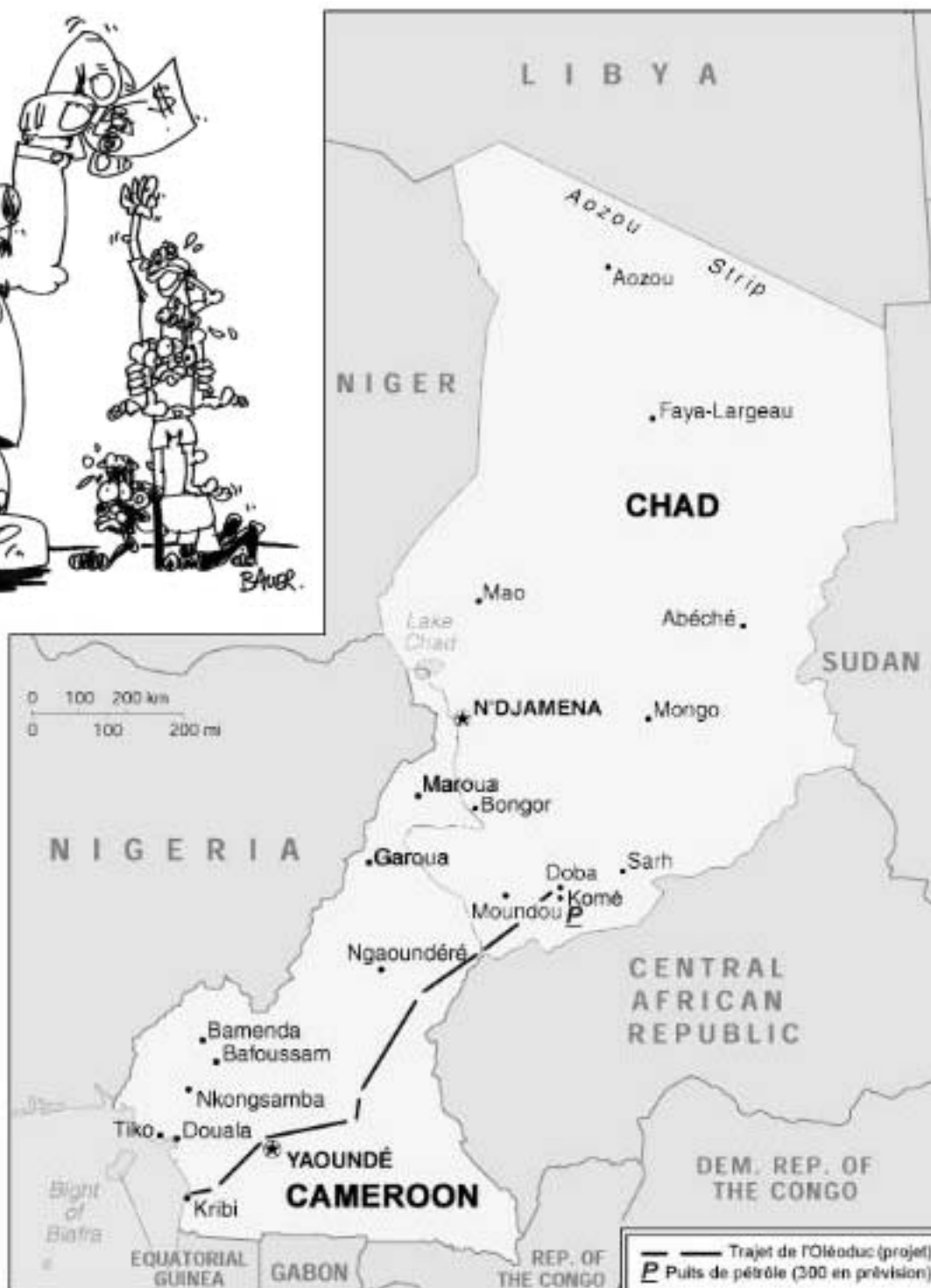
Julie Morizet

SAVOIR

JOSEPH STIGLITZ

1943 : Naissance à Gary, dans l'Indiana.
1967 : Doctorat au Massachusetts Institute of Technology (M.I.T.).
1970-1974 : Professeur titulaire à l'Université de Yale (à 27 ans).
1974-1988 : Professeur à Stanford (1974-1976), Oxford (1976-1979) et Princeton (1979-1988).
1993 : Président du Conseil des consultants économiques du président Bill CLINTON
1997 - 1999 : Economiste en chef de la Banque mondiale.
2001 : Prix Nobel d'économie

Tchad-Cameroun



Lire : Rapport de mission internationale d'enquête (juillet 2000) :
Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

<http://www.fidh.org/afriq/rapport/2000pdf/fr/petchcam.pdf>